

CAUSES PRIORITAIRES — PRINCIPES GÉNÉRAUX

La Fondation Rotary a pour objectifs d’optimiser le traitement des dossiers de subventions et d’assurer la qualité des actions financées. Chaque énoncé vise ainsi à définir les activités éligibles et inéligibles en donnant des exemples mis en œuvre avec succès par des clubs et des districts. Les demandes de subventions doivent se conformer aux directives de chaque cause prioritaire. La planification d’une action suit une procédure initiée et menée par le club/district hôte.

CONSTRUCTION DE LA PAIX ET PRÉVENTION DES CONFLITS

Le Rotary soutient la formation, l’éducation et les pratiques liées à la construction de la paix et à la prévention des conflits au travers d’initiatives¹ locales et internationales.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux membres du Rotary les moyens d’agir dans les domaines de la construction de la paix et de la prévention des conflits :

1. Améliorer la capacité des individus et des communautés à transformer les conflits et à construire la paix.
2. Former la population locale à l’éducation à la paix, au leadership pour la paix ainsi qu’à la prévention et à la résolution des conflits
3. Fournir des services permettant d’intégrer les populations vulnérables dans la société
4. Améliorer le dialogue et les relations communautaires pour déterminer comment mieux gérer les ressources naturelles
5. Financer des bourses d’études pour des professionnels dans le domaine de la construction de la paix et de la prévention des conflits.

Paramètres d’éligibilité

Activités éligibles :

1. Activités de groupe, notamment des ateliers, formations et autres programmes soutenant le leadership et l’éducation pour la paix, la paix positive², l’intégration des populations vulnérables, le dialogue, la

¹ La transformation des conflits implique d’identifier et de travailler avec les causes sous-jacentes, les relations et les structures sociales qui en sont à l’origine. Cette approche permet d’aller au-delà de la résolution ou de la gestion des conflits pour modifier l’environnement qui y mène. Elle permet d’atteindre une paix durable.

² Le Rotary a noué un partenariat stratégique avec l’Institut pour l’économie et la paix afin de traiter les causes sous-jacentes des conflits et de créer des conditions favorables à la paix. [En savoir plus](#) sur notre travail dans le domaine de la paix positive.

communication ainsi que la prévention et la transformation des conflits.

2. Formation des jeunes aux techniques constructives de prévention, de gestion et de transformation des conflits, notamment des programmes extrascolaires et publics proposant des activités de construction de la paix.
3. Programmes de formation ou campagnes sur les conflits, ou le risque de conflit, associés à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles
4. Services juridiques, psychologiques, sociaux et de réhabilitation qui aident à intégrer les populations vulnérables dans la société, notamment les jeunes à risque, les réfugiés, les victimes de la traite des êtres humains et les autres personnes touchées par les conflits ou la violence.

Activités non éligibles :

1. Conférences sur la paix à l'intention des membres du Rotary.
2. Actions consistant uniquement en l'achat de matériel pour activités périscolaires ou récréatives, ou d'aires de jeu, sans intégration d'un programme complet sur la construction de la paix et/ou la prévention des conflits.
3. Programme se concentrant uniquement sur la musique, le sport ou les activités périscolaires, sans intégration d'un programme complet sur la construction de la paix et/ou la prévention des conflits.
4. Actions consistant uniquement en l'achat d'infrastructures, de véhicules ou d'équipement (tels que des livres, du mobilier ou des ordinateurs) sans intégration d'un programme complet sur la construction de la paix et/ou la prévention des conflits.
5. Inscription dans une université partenaire des Centres du Rotary pour la paix pour y suivre un programme d'études identique ou similaire à celui que suivent les boursiers des Centres du Rotary.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — la collectivité doit être en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de construction de la paix et de prévention des conflits à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats. Les indicateurs standards pour la construction de la paix et la prévention des conflits figurent dans le supplément [Subventions mondiales — Suivi et évaluation](#).
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans la construction de la paix et la prévention des conflits. Lors de l'évaluation des demandes de bourses financées par des subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans les domaines de la construction de la paix et de la prévention des conflits, notamment les travaux ou études auprès d'organisations non gouvernementales, d'agences gouvernementales ou d'associations internationales.

2. Programme d'études en phase avec la cause prioritaire Construction de la paix et prévention des conflits
 - a. Exemples : prévention/résolution des conflits, études sur la paix et la justice, entrepreneuriat social lié à la paix, relations internationales, droit avec spécialisation dans la paix et les conflits.
 - b. Programmes favorablement considérés : accent spécifique sur les questions de paix et de conflits.
 - c. Programmes déconseillés : relations internationales en général, droit.
3. Liens entre le plan de carrière du candidat, la paix et la transformation, prévention et résolution des conflits

PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES MALADIES

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à réduire les causes et les effets de la maladie. Les actions renforcent les systèmes de santé³ en améliorant l'accès aux soins médicaux, en distribuant du matériel médical ou en formant les professionnels de santé.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux membres du Rotary les moyens d'agir dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies :

1. Améliorer les compétences des professionnels de santé locaux.
2. Promouvoir des programmes de prévention ayant pour objectif de limiter la propagation des maladies transmissibles et de réduire les cas de maladies non transmissibles et leurs complications.
3. Renforcer les systèmes de santé.
4. Fournir des traitements cliniques et des services de rééducation pour les handicaps physiques
5. Financer des bourses d'études pour des professionnels dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

Prévention et contrôle des maladies transmissibles

1. Dépistage des maladies au travers d'actions comme des camps sanitaires, tant qu'elles comprennent des services de conseils et d'orientation ou admission des patients.
2. Formation de la population et des professionnels de santé aux stratégies de prévention de la transmission de maladies.
3. Fourniture d'équipements spécifiques pour proposer des soins aux populations isolées qui n'y ont pas accès.
4. Fourniture d'équipements médicaux aux infrastructures de soins. Ces équipements doivent répondre aux normes technologiques actuelles et satisfaire aux critères environnementaux relatifs à la qualité de l'énergie, de l'eau et de l'air. Les parrains de la subvention doivent fournir une preuve de propriété ainsi que des plans d'exploitation et d'entretien, y compris la documentation démontrant que le personnel a reçu une formation sur le fonctionnement et l'entretien de l'équipement, ou un plan de formation qui assure le respect de ces exigences.
5. Fourniture de systèmes de surveillance et de formation pour le suivi du diagnostic et du traitement des patients.
6. Activités de traitement des maladies transmissibles comportant un volet consacré à la prévention, à la formation du personnel de santé ou à des efforts d'éducation en matière de santé publique afin d'améliorer l'état sanitaire à long terme de la collectivité.
7. Prévention des maladies transmises par le moustique et autres vecteurs. Les actions prioritaires comprendront l'identification des risques environnementaux spécifiques aux maladies à transmission

³ Les systèmes de santé incluent des secteurs publics et privés impliqués dans la fourniture de services médicaux.

vectorielle et des stratégies correctives.

8. Prise en compte des risques environnementaux liés à l'infection et au confinement des maladies, tels que l'élimination des déchets médicaux dans les établissements de soins de santé.

Prévention et contrôle des maladies non transmissibles

1. Fourniture de services de prévention et de traitement des maladies physiques et mentales et des handicaps liés.
2. Campagnes éducatives, programmes d'intervention et programmes de dépistage précoce pour réduire l'incidence et la prévalence des maladies chroniques.
3. Fourniture d'équipements spécifiques pour proposer des soins aux populations isolées qui n'y ont pas accès.
4. Fourniture d'équipements médicaux aux infrastructures de soins. Ces équipements doivent répondre aux normes technologiques actuelles et satisfaire aux critères environnementaux relatifs à la qualité de l'énergie, de l'eau et de l'air. Les parrains de la subvention doivent fournir une preuve de propriété ainsi que des plans d'exploitation et d'entretien, y compris la documentation démontrant que le personnel a reçu une formation sur le fonctionnement et l'entretien de l'équipement, ou un plan de formation qui assure le respect de ces exigences.
5. Chirurgies vitales et chirurgies visant à traiter des pathologies congénitales sous réserve d'une prise en charge par les services de santé locaux et d'un suivi des soins.
6. Traitement des maladies non transmissibles, notamment mentales, incluant un volet consacré à la prévention, à la formation du personnel de santé ou à des efforts d'éducation en santé publique afin d'améliorer l'état sanitaire à long terme de la collectivité.
7. Actions de prévention des dommages corporels résultant d'un accident de la route s'il est possible d'en démontrer une réduction mesurable.
8. Fourniture de véhicules, de personnel et d'équipements pour les soins médicaux d'urgence. Les ambulances doivent être neuves, achetées sur place et inclure le titre de propriété et la documentation sur le fonctionnement, l'entretien, la réparation et les systèmes de sécurité par l'établissement de soins de santé appropriés.

Activités non éligibles :

1. Actions consistant uniquement en l'achat de mobilier, de fournitures, de consommables ou d'équipement non médical, comme des panneaux solaires.
2. Missions médicales/chirurgicales ne comportant pas de programmes de formation ou n'améliorant pas de manière significative les compétences de la collectivité bénéficiaire, à l'exception des chirurgies vitales ou visant à traiter des pathologies congénitales.
3. Actions visant à fournir des réchauds ou des cuisinières d'intérieur.
4. Traitements ou thérapies alternatifs pour le traitement des handicaps physiques et mentaux.
5. Traitement des troubles du développement et autres troubles spectraux, notamment l'autisme, à moins qu'il n'existe des interventions cliniques mesurables qui démontrent une amélioration de leur impact à long terme.

6. Programmes de nutrition, à moins qu'ils ne ciblent la malnutrition clinique ou les interventions au cours des 1 000 premiers jours entre la grossesse d'une femme et le deuxième anniversaire de son enfant.
7. Introduction d'une nouvelle technologie sans documentation de son utilisation antérieure réussie dans la région de l'action et des systèmes appropriés d'exploitation, d'entretien, de remplacement et de réparation en place.
8. Programmes généraux d'éducation en matière de santé et de sécurité publique.
9. Fauteuils roulants utilisés principalement à des fins de mobilité, d'aide sociale, éducatives ou professionnelles.
10. Programmes d'alimentation en milieu scolaire, interventions générales en matière de nutrition ou d'éducation nutritionnelle, et programmes généraux de jardinage et d'alimentation.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de prévention et de traitement des maladies à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats. Les indicateurs standards pour la prévention et le traitement des maladies figurent dans le supplément [Subventions mondiales — Suivi et évaluation](#).
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans les domaines de la prévention et du traitement des maladies. Lors de l'évaluation des demandes de bourses financées par des subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies.
2. Programme d'études aligné sur la cause prioritaire Prévention et traitement des maladies (ex. : santé publique, diplômes d'infirmiers et de médecins).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et la cause prioritaire.

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

Le Rotary soutient les activités qui encouragent la gestion et la protection des ressources en eau douce et assurent un accès universel et équitable à l'eau potable et à un système d'assainissement et à l'hygiène. La Fondation Rotary cherche à permettre aux gouvernements, aux institutions et aux communautés à gérer leurs services d'eau, d'assainissement et d'hygiène au travers d'interventions fondées sur des données probantes, résistantes au climat, mesurables et durables.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux membres du Rotary les moyens d'agir dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène :

1. Améliorer l'accès universel et équitable à une eau potable et abordable.
2. Améliorer la qualité et la sécurité de l'eau en protégeant et en entretenant les ressources en eaux de surface et souterraines, en réduisant la pollution et les contaminants, en construisant des infrastructures résistantes au climat et en favorisant le recyclage des eaux usées.
3. Améliorer l'accès universel et équitable à de meilleurs systèmes d'assainissement et de gestion des eaux usées afin de parvenir à l'arrêt de la défécation en plein air.
4. Améliorer les connaissances de la population en matière d'hygiène, les comportements et les pratiques afin de prévenir la propagation des maladies.
5. Renforcer la capacité des gouvernements, des institutions et des collectivités à créer, financer, gérer et entretenir des services durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
6. Financer des bourses d'études pour des professionnels dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Accès à l'eau potable, notamment des actions d'approvisionnement en eau, de stockage, de purification, de traitement et de protection des sources.
2. Accès à un système d'assainissement amélioré, défini comme la collecte, le traitement et l'élimination des excréments et de l'urine au travers d'infrastructures spécifiques.
3. Éducation à l'hygiène faisant la promotion de comportements sains, comme le lavage des mains, l'élimination hygiénique des déchets humains, le stockage de l'eau potable et l'hygiène menstruelle. Le programme doit identifier les facteurs qui empêchent ou encouragent les comportements positifs et décrire comment surmonter les obstacles.
4. Système de gestion des déchets solides, définis comme leur collecte, leur traitement et leur élimination.
5. Pratiques de gestion des bassins hydrographiques pour protéger les sources d'approvisionnement en eau et recharger les ressources en eaux de surface et souterraines.
6. Approvisionnement en eau pour les cultures, l'élevage et la pêche.
7. Développement de pratiques de gestion durable pour soutenir les services d'eau et d'assainissement, y compris la gouvernance communautaire, le financement et la planification, l'entretien et la livraison des

systemes.

8. Planification et mise en œuvre des initiatives stratégiques qui renforcent les capacités de leadership de la société civile (y compris les membres du Rotary), des communautés et des gouvernements locaux pour plaider en faveur d'actions WASH durables.

Activités non éligibles :

1. Programmes d'hygiène qui mettent l'accent sur le développement des connaissances et l'information normalisée plutôt que sur le changement des comportements. Formations ponctuelles.
2. Nettoyage des rivières, des plages ou des habitats qui ne s'attaquent pas durablement à la source des déchets/de la pollution ou des changements de comportement.
3. Actions qui visent uniquement à construire des systèmes d'eau et d'assainissement.
4. Actions consistant uniquement en l'achat d'infrastructures, de véhicules ou d'équipement.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats. Les indicateurs standards pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène figurent dans le supplément [Subventions mondiales — Suivi et évaluation](#).
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité. Les gouvernements, les collectivités et les entreprises collaborent pour construire, posséder et exploiter des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Lors de l'évaluation des demandes de bourses financées par des subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène ou de la gestion des ressources en eau.
2. Programme d'études dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de la gestion des ressources en eau (ex. : ingénierie de l'eau et de l'assainissement, ingénierie environnementale, gestion intégrée des ressources en eau et des systèmes, hydrologie et santé publique).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'eau et assainissement.

SANTÉ DES MÈRES ET DES ENFANTS

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à améliorer la santé de la mère et à réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Il s'agit d'actions visant à renforcer les systèmes de santé⁴ en améliorant l'accès à et l'expansion des services médicaux, la fourniture d'équipements médicaux et la formation du personnel de soins.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux membres du Rotary les moyens d'agir dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant :

1. Réduire le taux de mortalité des nouveaux nés.
2. Réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de cinq ans
3. Réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelle
4. Améliorer l'accès aux services médicaux et à un personnel soignant qualifié pour les mères et leurs enfants
5. Financer des bourses d'études pour des professionnels dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Soins prénataux et d'accouchement.
2. Programmes de formation d'instructeurs à l'intention des professionnels spécialisés dans la santé de la mère et de l'enfant.
3. Fourniture d'équipements médicaux aux infrastructures de soins. Ces équipements doivent répondre aux normes technologiques actuelles et satisfaire aux critères environnementaux relatifs à la qualité de l'énergie, de l'eau et de l'air. Les parrains de la subvention doivent fournir une preuve de propriété ainsi que des plans d'exploitation et d'entretien, y compris la documentation démontrant que le personnel a reçu une formation sur le fonctionnement et l'entretien de l'équipement, ou un plan de formation qui assure le respect de ces exigences. La fourniture d'équipement doit inclure des activités éducatives pour les femmes liées à une grossesse saine, à l'accouchement ou aux soins néonataux.
4. Programmes de formation et accès au planning familial et autres services et interventions en matière de santé reproductive.
5. Vaccinations des femmes, des adolescentes et des enfants de moins de 5 ans.
6. Initiatives pour lutter contre la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la rougeole et autres maladies chez les mères et les enfants de moins de cinq ans.
7. Interventions visant à réduire la transmission et l'impact des infections sexuellement transmissibles chez les adolescentes et les femmes.
8. Prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
9. Promotion de l'allaitement maternel et d'initiatives pour lutter contre la malnutrition.
10. Chirurgies vitales et chirurgies visant à traiter des pathologies congénitales sous réserve d'une prise en

⁴ Les systèmes de santé incluent des secteurs publics et privés impliqués dans la fourniture de services médicaux.

charge par les services de santé locaux et d'un suivi des soins.

11. Actions qui portent sur les risques environnementaux liés au confinement de l'infection et à la transmission de maladies, comme l'élimination des déchets médicaux dans les établissements de soins.

Activités non éligibles :

1. Missions médicales et équipes chirurgicales ne renforçant pas de manière significative les compétences dans le pays bénéficiaire, à l'exception des chirurgies vitales ou visant à traiter des pathologies congénitales.
2. Programmes d'alimentation en milieu scolaire, interventions générales en matière de nutrition ou d'éducation nutritionnelle, et programmes généraux de jardinage et d'alimentation.
3. Actions visant à fournir des réchauds ou des cuisinières d'intérieur.
4. Actions consistant uniquement en l'achat de matériel pour activités périscolaires ou récréatives, ou d'aires de jeu, sans résultats thérapeutiques mesurables.
5. Traitements ou thérapies alternatifs pour le traitement des handicaps physiques et mentaux.
6. Actions de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents, à moins qu'elles ne soient réalisées dans le cadre du système de soins sous la supervision de professionnels de la santé agréés.
7. Meubles, fournitures et consommables, à moins qu'ils ne fassent partie d'une action plus large de santé de la mère et de l'enfant qui réponde aux critères d'éligibilité des subventions mondiales.
8. Programmes généraux d'éducation en matière de santé et de sécurité publique.
9. Fauteuils roulants utilisés principalement à des fins de mobilité, d'aide sociale, éducatives ou professionnelles.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de santé de la mère et de l'enfant à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats. Les indicateurs standards pour la santé de la mère et de l'enfant figurent dans le supplément [Subventions mondiales — Suivi et évaluation](#).
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant. Lors de l'évaluation des demandes de bourses financées par des subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant.
2. Programmes d'études en phase avec la cause prioritaire Santé de la mère et de l'enfant (ex. : épidémiologie, nutrition, santé, santé publique, promotion de la santé, diplômes infirmiers et de médecine).

3. Liens entre le plan de carrière du candidat et la santé de la mère et de l'enfant.

ALPHABÉTISATION ET ÉDUCATION DE BASE

Le Rotary soutient la formation et les activités visant à améliorer l'éducation et l'alphabétisation pour tous.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux membres du Rotary les moyens d'agir dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation :

1. Donner les moyens aux collectivités de soutenir l'éducation de base et l'alphabétisation pour tous.
2. Améliorer l'alphabétisation des adultes.
3. Réduire la disparité entre les sexes en matière d'éducation
4. Financer des bourses d'études pour des professionnels dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation de base.

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Amélioration de l'éducation primaire et secondaire en cherchant à impliquer les responsables scolaires locaux.
2. Alphabétisation des adultes.
3. Formations pour les enseignants en élaboration de programme d'enseignement, méthodologies d'enseignement efficaces ou évaluation des connaissances des élèves
4. Renforcement de l'expérience éducative par l'amélioration du matériel et des installations en complément du programme et de la formation des enseignants.
5. Amélioration du soutien scolaire pour les programmes avant et après l'école en formant des tuteurs et des enseignants, en évaluant les élèves et en fournissant de l'équipement, le cas échéant.
6. Soutien de la capacité des éducateurs à aider les élèves ayant un handicap physique ou intellectuel à obtenir de meilleurs résultats scolaires en offrant des possibilités de développement professionnel aux enseignants et au personnel, ainsi que du matériel pédagogique de base et des installations améliorées, le cas échéant.

Activités non éligibles :

1. Actions consistant uniquement en l'achat d'infrastructures, de véhicules ou d'équipement (tels que des livres scolaires, du mobilier ou des ordinateurs) sans l'inclusion d'une formation pédagogique des enseignants.
2. Actions ponctuelles de prise en charge des salaires, des frais de scolarité ou de fourniture de matériel scolaire.
3. Actions consistant uniquement en l'achat de matériel pour activités périscolaires ou récréatives, ou d'aires de jeu, sans l'inclusion d'une formation pédagogique des enseignants, d'un programme académique ou de programmes de tutorat. Pour qu'une action soit éligible, les parrains doivent montrer comment le matériel de jeu et la programmation ou la formation soutiendront l'apprentissage et l'enseignement en classe.
4. Actions axées sur l'alimentation ou la fourniture d'infrastructures et d'équipements pour les programmes

d'alimentation scolaires.

5. Actions que la collectivité ne peut pas poursuivre une fois les fonds de la subvention épuisés.
6. Actions ne bénéficiant qu'à un seul groupe d'élèves, comme le tutorat ou les programmes périscolaires qui ne fonctionneront que pendant la durée de la subvention.
7. Actions qui fournissent uniquement du matériel technologique ou qui fournissent du matériel et uniquement une formation de base en informatique ou en culture numérique (par exemple, comment utiliser Internet ou comment utiliser des programmes spécifiques) sans l'inclusion d'une formation pédagogique des enseignants.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière d'alphabétisation et d'éducation de base à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats. Les indicateurs standards pour la santé de la mère et de l'enfant figurent dans le supplément [Subventions mondiales — Suivi et évaluation](#).
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui souhaitent faire carrière dans l'alphabétisation et l'éducation de base. Lors de l'évaluation des demandes de bourses financées par des subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de l'alphabétisation et l'éducation de base.
2. Programme d'études en phase avec la cause prioritaire Alphabétisation et éducation de base (ex. : enseignement, alphabétisation, développement de programmes éducatifs, administration scolaire).
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et l'alphabétisation et l'éducation de base.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Le Rotary soutient l'investissement dans le capital humain afin d'améliorer de façon durable et mesurable la qualité de vie et l'économie locale.

Énoncés et objectifs

La Fondation Rotary donne aux membres du Rotary les moyens de lutter contre la pauvreté :

1. Renforcer le développement de leaders locaux, d'organisations et de réseaux pour soutenir les collectivités défavorisées.
2. Développer des opportunités d'emploi valorisant et productif.
3. Autonomiser les communautés marginalisées en leur donnant accès à des opportunités économiques et à des services
4. Renforcer la capacité des entrepreneurs, des entreprises sociales et des innovateurs locaux
5. Réduire les inégalités qui empêchent des populations d'accéder à des emplois productifs, à des marchés et à des services financiers
6. Améliorer l'accès à des sources d'énergie renouvelables et à des mesures d'efficacité énergétique pour créer des collectivités plus durable et solides économiquement
7. Donner aux communautés les moyens d'acquérir des compétences en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles en vue de réaliser des gains économiques
8. Renforcer la résilience économique des communautés et leur capacité d'adaptation⁵ en réponse aux risques environnementaux et climatiques ainsi qu'aux catastrophes naturelles
9. Élaborer et soutenir des services locaux de préparation aux situations d'urgence afin d'améliorer la résilience économique
10. Financer des bourses d'études pour des professionnels dans le domaine du développement économique local

Paramètres d'éligibilité

Activités éligibles :

1. Accès aux services financiers pour les personnes démunies (ex : microcrédit, épargne, assurance, etc.).
2. Formation en rapport avec le développement économique local (ex : formation en entrepreneuriat, responsabilité civique, professionnelle et aux questions financières de base, etc.)
3. Développement du potentiel économique et d'emploi de la population locale au travers de formations au leadership et d'outils d'autonomisation, en particulier d'initiatives pour les femmes, les réfugiés et les jeunes adultes
4. Développement de petits commerces, de coopératives ou d'entreprises sociales et d'activités génératrices de revenus pour les personnes démunies (ex : organisation du tissu commercial d'un village créateur

⁵ Les capacités d'adaptation désignent les compétences sociales et techniques des individus et des groupes qui leur permettent de réagir efficacement aux changements environnementaux et socioéconomiques.

d'emplois)

5. Développement agricole à des fins de subsistance et de petites structures agricoles (ex : aide à l'accès aux marchés)
6. Opération Adopter un village coordonnée et dirigée localement ou activités structurées de développement local
7. Soutien aux opportunités économiques équitables et efficaces pour les femmes, les réfugiés et autres populations marginalisées
8. Accès à une énergie renouvelable, propre et efficace grâce à une technologie durable, achetée localement et innovatrice, ainsi qu'à une formation substantielle directement liée aux résultats économiques
9. Formation à la conservation et à la gestion des ressources naturelles pour aider les collectivités à les préserver, protéger et utiliser durablement au profit de leur économie et de leur croissance
10. Amélioration de la capacité des communautés à s'adapter aux changements environnementaux et climatiques par le renforcement des capacités et le développement d'activités économiques durables
11. Formation et accès à des ressources de base pour soutenir des initiatives en matière de préparation aux situations d'urgence et améliorer la résilience économique des collectivités, y compris la prévention des incendies et la préparation aux catastrophes naturelles
12. Soutien au développement de solutions agricoles durables, de systèmes d'accès à l'alimentation efficaces et adaptés qui limitent le gaspillage et étendent l'accès à la nutrition

Activités non éligibles :

1. Projets de construction d'infrastructures sans impact économique direct, ou sans plans de fonctionnement et de maintenance.
2. Projets d'embellissement de la collectivité, comme des parcs ou des aires de jeu.
3. Rénovation de centres communautaires.
4. Panneaux solaires ou autres équipements d'énergie renouvelable sans avantages appropriés pour le développement économique.

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les activités financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — la collectivité est en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de développement économique local à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats. Les indicateurs standards pour la santé de la mère et de l'enfant figurent dans le supplément [Subventions mondiales — Suivi et évaluation](#).
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent des bourses pour des études de deuxième cycle de futurs professionnels qui

souhaitent poursuivre leur carrière dans le développement économique local. Lors de l'évaluation des demandes de bourses financées par des subventions mondiales, la Fondation considère :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine du développement économique local. Les candidats doivent démontrer en quoi leur travail a contribué à la bonne santé économique de communautés pauvres ou défavorisées aux niveaux local, régional ou national.
2. Programme d'études en phase avec la cause prioritaire Développement économique local :
 - a. Exemples : diplômes en sciences sociales avec un accent sur le développement économique local, diplômes de commerce option entrepreneuriat social, micro entrepreneuriat et microcrédit
 - b. Programmes considérés favorablement :
 - i. Accent porté sur les stratégies de développement économique local, régional ou national
 - ii. Accent porté sur l'apport de réponses aux problèmes économiques des populations pauvres et défavorisées
 - iii. Accent porté sur le développement d'entreprises sociales (ex : filière sur mesure dans le cadre d'un MBA)
 - iv. Programme sanctionné par un diplôme visant à enseigner les compétence entrepreneuriales ou à soutenir nouvelles sociétés au niveau local, régional ou national
 - v. Programmes comportant « Développement local » dans leur nom ou celui de la filière spécialisée
 - vi. Accent porté sur le coaching ou le conseil aux petites sociétés ou aux entrepreneurs
 - vii. Accent porté sur les stratégies visant à résoudre les problèmes environnementaux qui touchent les communautés pauvres et défavorisées, comme la gestion des ressources, les études environnementales et de protection de l'environnement, la planification de la résilience et la préparation aux catastrophes
 - viii. Utilisation des principes de planification urbaine pour orienter les stratégies de développement économique
 - c. Programmes non considérés favorablement :
 - i. Purement théoriques ou à l'échelle macro-économique, politique ou financière
 - ii. Axés sur le développement d'affaires commerciales privées (ex : MBA pour sociétés commerciales)
3. Liens entre le plan de carrière du candidat et le développement économique local :
 - a. Carrières considérées favorablement :
 - i. Amélioration du bien-être économique et social de collectivités défavorisées au niveau local, régional ou national
 - ii. Montées dans le secteur de l'entreprise sociale ou du secteur non marchand
 - iii. En relation à des activités de plaidoyer pour le développement économique et social (par exemple pour les populations défavorisées et à faible-revenu, les jeunes, les femmes, les peuples autochtones)
 - iv. Accent porté sur les stratégies visant à résoudre les problèmes environnementaux qui touchent

les communautés pauvres et défavorisées, comme la gestion des ressources, les études environnementales et de protection de l'environnement, la planification de la résilience et la préparation aux catastrophes

- b. Les carrières non favorablement considérées sont celles dont l'accent porte sur des activités commerciales privées, l'administration générale ou de grandes entreprises ou le travail social non spécialisé

ENVIRONNEMENT

Le Rotary finance des activités qui renforcent la conservation et la protection des ressources naturelles, font progresser la pérennité environnementale et contribuent à l'harmonie entre les êtres humains et l'environnement. Au Rotary, la pérennité environnementale signifie assurer la conservation et l'utilisation responsables des ressources naturelles pour le plus grand bénéfice de l'ensemble des êtres vivants, d'une manière qui favorise l'intégrité écologique, la santé planétaire et les générations futures.

Énoncés et objectifs globaux

La Fondation Rotary donne aux membres et aux partenaires du Rotary les moyens de protéger et de préserver l'environnement à travers une variété d'actions afin de :

- I. Préserver la nature et la biodiversité, de la protection des espèces à celle des paysages
- II. Atténuer le changement climatique en réduisant ou en évitant les émissions de gaz à effet de serre ou en veillant à ce qu'elles soient absorbées ou stockées dans des puits naturels de carbone
- III. Faciliter des moyens de subsistance durables et adaptables avec de moindres empreintes écologiques qui préservent le bien-être social des populations de manière compatible avec des systèmes naturels florissants
- IV. Renforcer l'équité environnementale en s'attaquant aux problèmes socio-environnementaux qui touchent de manière disproportionnée les populations marginalisées

Les actions pouvant être financées par des subventions doivent démontrer un ou plusieurs objectifs mondiaux de la cause prioritaire Environnement (ci-dessus) et correspondre à au moins un objectif d'action (ci-dessous).

Activités et objectifs d'action éligibles

Activités éligibles :

- 1. Protection et restauration des sols, du littoral, des océans, des fleuves et des rivières
 - a. Protection et restauration des écosystèmes terrestres au travers d'initiatives telles que la prévention de la déforestation et de la dégradation de l'habitat, la plantation de végétation naturelle, la promotion du reboisement et de la restauration des habitats, et l'élimination d'espèces végétales et animales envahissantes
 - b. Protection et restauration des écosystèmes littoraux, océaniques et d'eau douce grâce à des initiatives de protection des espèces végétales et animales indigènes, d'élimination des espèces envahissantes, et en s'attachant aux questions de la surpêche, de la pollution, de l'érosion du littoral et de l'acidification des océans
 - c. Priorisation des actions de surveillance et de protection de la nature contre les menaces de dégradation
 - d. Soutien d'initiatives ciblées pour améliorer le niveau des nappes phréatiques, la conservation de l'eau, la qualité de l'eau et la gestion des bassins (en adhérant aux principes généraux et aux directives relatifs à la cause prioritaire Eau, assainissement et hygiène)
 - e. Préservation de la biodiversité grâce à la protection d'habitats, la conservation d'espèces indigènes, la prévention du braconnage, et le suivi et la protection d'espèces en voie de disparition

- f. Préservation de la biodiversité grâce à la conservation d'espèces migratoires et à la lutte contre le commerce illégal d'animaux sauvages
2. Amélioration de la capacité des collectivités et des pouvoirs publics à soutenir la gestion et la conservation des ressources naturelles
 - a. Formation à la conservation et à la gestion des ressources naturelles pour aider les collectivités à les préserver, à les protéger et à les utiliser durablement
 - b. Réduction de l'impact humain sur la faune sauvage par des solutions écologiques, pacifiques et équitables
 - c. Renforcement des capacités des gouvernements ou des groupes locaux pour prévenir et combattre la déforestation et les incendies de forêt
 - d. Développement d'initiatives de construction de la paix et de prévention des conflits liées à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles (en adhérant aux principes généraux et aux directives concernant la cause prioritaire Construction de la paix et prévention des conflits)
 - e. Création et renforcement de groupes locaux de gestion de l'environnement et des ressources naturelles
 3. Soutien en faveur de l'agroécologie et des pratiques durables d'agriculture, de pêche et d'aquaculture
 - a. Augmentation de l'adoption de pratiques agricoles écologiquement viables par le biais de l'agriculture régénératrice, de l'agriculture de conservation, de la gestion des pâturages, de l'agroforesterie, de la sylviculture ou de culture intercalaire d'arbres
 - b. Soutien en faveur d'une pêche durable et d'une aquaculture écologique
 - c. Promotion, redynamisation et préservation des pratiques traditionnelles de gestion des ressources agricoles, terrestres, océaniques et naturelles
 - d. Amélioration de la sécurité alimentaire par le biais de méthodes durables dans les domaines de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche, le soutien aux sources alimentaires locales, la diversité agricole, la réduction des déchets alimentaires et un accès équitable à des aliments de haute qualité
 - e. Soutien en faveur de la production durable d'objets d'artisanat naturels, d'herbes et de produits forestiers non ligneux compatibles avec la conservation (le cas échéant, en adhérant aux principes généraux et aux directives concernant la cause prioritaire Développement économique local)
 - f. Soutien en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles pour les besoins non marchands, de subsistance et culturels
 4. Lutte contre les causes du changement climatique au travers de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie
 - a. Accès aux énergies renouvelables d'origine locale, notamment l'énergie solaire, le captage du méthane et les réseaux électriques éoliens à petite échelle, dans le cadre d'interventions globales dans les réseaux énergétiques
 - b. Réduction de l'empreinte environnementale – la quantité de ressources naturelles utilisées ou la pollution produite – de la consommation d'énergie au niveau des ménages grâce à une électricité efficace, à des méthodes de cuisson propres (par exemple, des poêles, de la réfrigération, etc.) et à des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation.
 - c. Mise en place ou amélioration de réseaux énergétiques à l'échelle d'un quartier pour l'efficacité et la décarbonation avec des avantages partagés, par exemple l'énergie solaire communautaire.

- d. Soutien en faveur de la transition vers des modes de transport durables et économes en énergie grâce à une planification urbaine et régionale globale, à l'éducation ou à la modification des infrastructures
- e. Prévention des impacts négatifs des infrastructures énergétiques à grande échelle
- 5. Renforcement de la résilience des écosystèmes et des collectivités touchés par le changement et les dérèglements climatiques
 - a. Soutien en faveur de stratégies d'adaptation et de résilience des collectivités touchées par des événements liés au climat, en mettant l'accent sur les segments vulnérables de la population
 - b. Promotion de stratégies de conservation qui anticipent les besoins en matière de migration et d'habitat induits par le climat
- 6. Formation et sensibilisation à des comportements respectueux de l'environnement
 - a. Mise en œuvre d'initiatives locales de formation et de sensibilisation à l'environnement, de cartographie participative et de plaidoyer dans un but précis.
 - b. Soutien en faveur de l'enseignement des questions environnementales dans les écoles en s'alignant sur les programmes scolaires locaux et avec un objectif environnemental précis (en adhérant aux principes généraux et aux directives relatifs à la cause prioritaire Alphabétisation et éducation de base)
 - c. Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à l'environnement ciblées et de communications stratégiques avec les acteurs décisionnels pour un résultat spécifique à grande échelle
 - d. La formation in situ et la diffusion d'informations dans les centres d'apprentissage sur l'environnement, tels que les stations biologiques et les centres d'interprétation de la nature, en vue d'un résultat spécifique
 - e. Promotion et sensibilisation en matière de droits humains
- 7. Plaidoyer en faveur d'une économie économe en ressources, de biens et de services durables, et d'une gestion écologiquement rationnelle du cycle de vie des matériaux.
 - a. Soutien en faveur d'efforts de planification locale pour renforcer les économies circulaires par des programmes de compostage, de recyclage, de revalorisation et de réorientation (en adhérant aux principes généraux et aux directives relatifs à la cause prioritaire Eau, assainissement et hygiène)
 - b. Soutien en faveur d'efforts locaux ou sectoriels pour l'approvisionnement durable en matériaux
 - c. Réduction du gaspillage alimentaire par les entreprises et les foyers, et/ou captation du méthane qui en résulte
 - d. Réduction de la demande de matières plastiques et de produits pétrochimiques
- 8. Traitement des questions de justice environnementale et des préoccupations de santé publique liées à l'environnement
 - a. Élimination et réduction de l'exposition aux toxines environnementales et des risques environnementaux dans ou proches des maisons, des écoles et de la collectivité au sein des populations vulnérables et marginalisées
 - b. Amélioration de l'accès équitable à long terme des populations environnementalement vulnérables et marginalisées à une alimentation saine
- 9. Mise en œuvre d'outils d'utilisation raisonnable des sols pour la protection de l'environnement

- a. Soutien en faveur de la capacité des communautés, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des pouvoirs publics à maintenir des normes environnementales à l'intérieur et à proximité des zones protégées
 - b. Soutien en faveur de processus de création ou d'extension d'une zone naturelle protégée reconnue publiquement ou d'une terre rurale communautaire
 - c. Protection des terres et leur réservation à la conservation par la propriété à but non lucratif, les évaluations, les servitudes de conservation ou le renforcement du travail des fiducies foncières et des organismes de conservation des terres
10. Renforcement de l'innovation environnementale et des mesures à prendre en la matière
- a. Accès des communautés au développement professionnel en matière de conservation pour en tirer un bénéfice économique et offrir des alternatives rémunératrices aux activités nuisibles à l'environnement (en adhérant aux principes généraux et aux directives relatifs à la cause prioritaire Développement économique local)
 - b. Soutien en faveur d'initiatives d'écotourisme à petite échelle gérées par la communauté sur la base de modèles durables éprouvés
 - c. Plaidoyer en faveur d'incitations environnementales publiques pour influencer positivement les comportements
 - d. Expansion de l'utilisation de technologies environnementales basées sur la biomimétisme, les matériaux naturels, l'économie circulaire ou les données spatiales
11. Bourses d'études destinées aux professionnels de l'environnement

Toute action jugée éligible en vertu d'une cause prioritaire autre que l'environnement, mais qui se déroulerait dans une zone naturelle protégée nationale reconnue, doit marquer l'environnement comme sa cause prioritaire secondaire à examiner pour alignement.

Les actions qui ne cherchent pas à avoir un impact positif, mesurable et durable sur l'environnement ne pourront pas prétendre à une subvention mondiale dans le cadre de la cause prioritaire Environnement. Activités non éligibles :

- 1. Travaux d'embellissement
- 2. Séances de formation ponctuelles
- 3. Nettoyage des rivières, des plages ou des habitats qui ne s'attaquent pas durablement à la source des déchets/de la pollution ou des changements de comportement.
- 4. Plantations d'arbres qui ne font pas partie d'un cadre et d'une stratégie écologiques plus larges
- 5. Thérapie par la nature
- 6. Programmes de distribution alimentaire
- 7. Loisirs en plein air
- 8. Le lobbying tel que défini par la loi dans le pays où l'action a lieu
- 9. Actions axées uniquement sur l'installation d'infrastructures ou d'équipements (tels que des panneaux

solaires) sans avantages environnementaux démontrés

10. Achat ou installation de crématoires en tant qu'équipement et infrastructure autonomes sans avantages environnementaux démontrés

N. B. : cette liste n'est pas exhaustive. Pour plus d'informations, consultez [Environnement – Directives pour les demandes de subvention mondiale](#).

Actions humanitaires et équipes de formation professionnelle — Facteurs de réussite

Les actions environnementales financées par une subvention mondiale doivent :

1. Être durables — La collectivité doit être en mesure de répondre elle-même à ses besoins en matière de protection de l'environnement à l'issue du financement par les districts/clubs.
2. Être mesurables — Les parrains doivent établir des cibles définies et mesurer leurs résultats.
3. Être conçues en fonction de besoins identifiés par la collectivité.

Bourses d'études — Facteurs de réussite

Les subventions mondiales financent deux programmes de bourses pour des études de deuxième cycle de professionnels qui souhaitent poursuivre leur carrière dans le domaine de l'environnement. Le premier est un programme de bourses dans les domaines de base de l'environnement. Le deuxième est un programme de bourses destiné aux candidats issus de populations autochtones et qui souhaitent suivre un programme d'études en sciences environnementales spécialisé.

Pour le programme dans les domaines de base de l'environnement, la Fondation prend en compte les facteurs suivants :

1. Expérience professionnelle du candidat dans le domaine de l'environnement
2. Alignement du programme universitaire sur l'environnement, à travers un domaine d'étude éligible, comme la gestion des ressources naturelles, la toxicologie environnementale, la biologie de la conservation ou la justice environnementale (liste complète dans les lignes directrices environnementales pour le financement des subventions mondiales)
3. Cohérence entre le plan de carrière du candidat et l'environnement

Pour le programme d'études environnementales spécialisé, la Fondation prend en compte les facteurs suivants :

1. Expérience professionnelle ou universitaire du candidat dans le domaine de l'environnement
2. Alignement du programme d'études sur l'une des disciplines listées ci-dessus dans le premier programme, ou parmi les options supplémentaires listées dans Environnement – Directives pour les demandes de subvention mondiale
3. Cohérence entre le plan de carrière du candidat et l'environnement ou la résolution des problèmes environnementaux auxquels les peuples autochtones sont confrontés